

ABANDON/NEGLIGENCE DES 'OULAMAA

“Et craignez un *Fitnah* (châtiment Divin) qui – très certainement – ne sera pas restreint qu’aux – flagrants – transgresseurs. Et sachez qu’en vérité Allâh Est Sévère en punition.” (Qour-âne)

Quand les gardiens de la Shariah (les ‘Oulamâ) suivent les pas des prêtres et moines Yahoûd et Naçârâ en s’abstenant du *Amr Bil Ma’roûf Nahyi ‘Anil Mounekar* et en restant silencieux face à la distorsion et au piétinement pratiqués sur le Haqq (l’Islâm) par ceux qui se réclament musulmans, alors de tels ‘Oulamâ intègrent les rangs des ‘Oulamâ-é-Soû (les savants maléfiques). Ce Âyat Qour-ânique (susmentionné) fait particulièrement allusion aux ‘Oulamâ-é-Soû.

En outre, dans le sillage de l’avertissement Divin se trouvent même les très pieux adorateurs qui suivent consciencieusement le Dîne mais s’abstiennent du *Amr Bil Ma’roûf Nahyi ‘Anil Mounekar*. Ils deviennent insensibles à leur environnement maléfique. Ils commencent à être sociables et fraternels avec ceux qui violent la Shariah de façon flagrante. Ils approuvent tacitement les actes de transgression des riches et ils fabriquent des décrets (Fatâwâ) de licéité pour leurs mauvaises œuvres (celles des riches) afin de s’assurer que les dons et cadeaux dont ils bénéficient ne cessent pas. De tels pieux adorateurs seront aussi saisis par la tornade du châtiment Divin quand il s’empare de la communauté. Ils ne trouveront aucun secours.

Hadhrat ‘Âishah (RadhyaLlâhou ‘Anehâ) rapporta qu’Allâh Ta’âlâ ordonna à Jibra-îl (‘Aleyhis Salâm) de détruire une cité dans laquelle vivaient 20.000 saints dont les *A’mâl-é-ÇâliHah* (œuvres pies) étaient comme celles des Ambiyâ. Quand Jibra-îl (‘Aleyhis Salâm) s’enquit quant au secret sous-jacent à ce commandement Divin, Allâh Ta’âlâ l’informa que ces ‘Âbidîne (pieux adorateurs) s’abstenaient du *Amr Bil Ma’roûf Nahyi ‘Anil Mounekar*. Ils fraternisaient et s’associaient aux flagrants transgresseurs dont ils répondaient aux invitations à des cérémonies nuptiales Harâm et autres cérémonies de réjouissance où ils consommaient les mets Mal’oûn (maudits) y étant servis. Ce « *Hikmat* » (diplomatie satanique) - qui est la marque de fabrique des ‘Oulamâ-

ABANDON/NEGLIGENCE DES 'OULAMAA

é-Soû de notre époque – mena à la ruine et à la destruction même des 20.000 'Âbidîne.

Les 'Oulamâ devraient détourner leur regard - des poches de leurs donateurs – et le focaliser sur Allâh 'Azza Wa Djalla. Les projets du Dîne seront réalisés, continueront, s'élargiront ou diminueront selon le décret d'Allâh Ta'âlâ. La sauvegarde du Dîne est la responsabilité d'Allâh Ta'âlâ. La responsabilité du musulman n'est que de s'assurer qu'il se maintient strictement dans les limites de la Shariah.

“Dis : Rien ne nous atteint exceptée ce qu'Allâh a décrété pour nous. Il Est notre Protecteur. Ainsi, les Mou-minoûne doivent avoir confiance en Allâh.”
(Qour-âne)

(traduction achevée le 12 Zoul Hajj 1442 – 23 Juillet 2021)